



Cowansville

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1860-01-2020

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 17 février 2020, le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 1860-01-2020 modifiant le règlement numéro 1860 concernant le contrôle des animaux (RM 410)***

Ce règlement a pour objet de rendre le micropuçage pour les chats et les chiens obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2022.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 19 février 2020.

Julie Lamarche, OMA, greffière